

comme en fait foi le hansard du 27 mai 1966 à la page 5609. Je n'aime pas à citer des extraits de mes propres discours, mais voici textuellement ce que rapporte le compte rendu officiel:

Monsieur le président, je m'excuse de vous importuner alors que votre programme est si chargé, mais il me semble que l'étude des crédits provisoires est tout indiquée pour soulever une question d'intérêt national. Je pense que le sort des consommateurs devrait être signalé à la Chambre et au comité.

Tout d'abord, monsieur le président, tous les Canadiens sont des consommateurs. La politique du gouvernement actuel et la cherté des biens de consommation qui en résulte font perdre tout espoir aux gens et leur enlèvent le droit d'assurer leur subsistance. Il est à peu près impossible, actuellement, pour un père ou une mère de famille, un particulier ou un ménage, de soutenir leur famille d'un jour de paye à l'autre avec leur modeste salaire.

Les prix sont montés en flèche dans tous les domaines: alimentation, logement, vêtement, combustible, transport, soins médicaux, assurance, impôts et achat de maisons, nouvelles ou non. Cette escalade rapide et brutale des prix a trouvé dans le gouvernement un fidèle associé. Même les programmes de ce dernier en sont une preuve flagrante. Il ne fait aucun doute qu'ils appuient les puissantes sociétés qui tirent parti de l'économie de nos acheteurs et de nos consommateurs et en régissent les destinées.

Trois ans plus tard, ces conditions sont plus prononcées, plus aiguës, plus effrénées, et pratiquement incontrôlables. Mais on entend encore des platitudes sur les réévaluations.

Depuis l'année financière 1962-1963, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars, et de plus de 5 milliards de dollars au cours des quatre années d'une «politique déflationniste intense». Même aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le Bureau canadien d'études fiscales prédit que les dépenses du gouvernement fédéral augmenteront de 9,8 p. 100 cette année, c'est-à-dire une augmentation plus marquée que celle de l'an dernier. Et lorsque le ministre des Finances lui-même, après avoir consacré le gros de son Livre blanc et de son exposé budgétaire à nous dire combien le gouvernement est conscient et inquiet de l'inflation, de l'excellence de son budget comme arme contre l'inflation, prédit sans broncher que le taux d'augmentation des prix ne fléchira pas dans l'année qui vient, il nous faut nous étonner.

Qu'a donc fait le gouvernement libéral ces quatre dernières années? Rien en tout cas qui ait amélioré la situation. Il y a eu bien des majorations d'impôts, toutes afin de lutter contre l'inflation. Mais, lorsqu'un contribuable voit que les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 85 p. 100 depuis 1962-1963, tandis que l'augmentation de son impôt sur le revenu pendant cette période a été portée à 164 p. 100 par rapport au niveau de 1962-1963, il s'interroge. Nous savons que

cette année les Canadiens paieront des impôts majorés sur le revenu des particuliers. Ce cercle vicieux doit prendre fin. Nous avons vécu quatre années d'une politique dite anti-inflationniste, de majorations fiscales et le ministre des Finances ne prédit pas encore une baisse du taux d'augmentation des prix.

Le ministre des Finances compte sur l'inflation pour équilibrer le budget. Une forte proportion de l'augmentation de 32 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers est directement attribuable à l'inflation. Le rythme d'accroissement des salaires et des traitements ralentirait si l'inflation, qui écorne le pouvoir d'achat du revenu d'une personne, n'existait pas.

Lorsque les prix à la consommation montent de 4,7 p. 100 en un an, pour maintenir l'équilibre, les salaires doivent augmenter au moins d'autant. En réalité davantage. Il ne plaît guère au contribuable de voir ses exemptions rajustées pour tenir compte de l'inflation. Il se contente de payer. Si une famille de quatre personnes disposant d'un revenu de \$5,000 obtenait une augmentation de 4,7 p. 100, à peine suffisante pour contrebalancer l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, elle serait affligée d'une hausse d'impôt de \$49. Son revenu véritable n'est pas plus élevé, mais néanmoins elle paie. Ainsi, on nous promet un budget équilibré—du moins peut-être—nous l'espérons.

A sa manière habituelle et efficace, le ministre des Finances nous a annoncé qu'il comptait sur un excédent budgétaire de 250 millions de dollars. Quelle proportion de cet excédent provient des effets de l'inflation sur les recettes fiscales? Nous savons que 275 millions de dollars, c'est-à-dire 25 millions de plus que l'excédent prévu, provient une fois pour toutes des perceptions accélérées de l'impôt sur le revenu des sociétés. C'est parfait pour cette année mais que va-t-il faire l'année prochaine?

Nous savons que le ministre a économisé plus de 200 millions de dollars, du fait que certaines provinces ne participent pas encore au programme d'assurance frais médicaux. Il en retire une certaine liberté d'action du côté des crédits supplémentaires, mais cela lui donne-t-il vraiment le droit de dire triomphalement que les dépenses estimatives de 1969-1970 ont été réduites de 20 millions par rapport aux prévisions d'octobre dernier, surtout si l'on songe que le 4 février, son collègue a déposé des prévisions d'un total de 11,858 millions de dollars? Nous en avons déjà trop vu de cette jonglerie avec les finances des provinces. En reconnaissant, dans le Livre blanc, que les provinces sont passées d'un déficit de 125 millions de dollars en 1967 à un excédent de 300 millions en 1968, il a donc démontré qu'il a assumé la responsabilité de la lutte